

Réf: SM

GREFFE
du Tribunal de Commerce de
EVREUX
PALAIS DE JUSTICE
4bis RUE DE VERDUN BP 382
27003 EVREUX CEDEX
MINITEL : 08.36.29.11.11.

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

Dépôt effectué par :

! SA Conseil d'Administration !
! SOCIETE MAGASINAGE ET DE GESTION DE !
! Route de Coudres !
! !
! !
! 27220 SAINT ANDRE DE L'EURE !

! !
! SOS FORMALITES !
! 18 rue Jean Jacques Rousseau !
! !
! !
! 94200 IVRY SUR SEINE !

Numéro RCS : EVREUX B 712 038 009

<7150/1974R00133>

Dénomination sociale :

SOCIETE MAGASINAGE ET DE GESTION DE STOCKS

! Pièces déposées le 29/07/1999

Numéro : 991394

! PV CONSEIL ADMINISTRATION du 10/03/1999 !
! - CHANGEMENT ADMINISTRATEUR !

BORDEREAU DE FRAIS

! Exonéré Taxe	35,00 FRF	5,34 EUR	!
! Soumis à Tva	41,48 FRF	6,32 EUR	!
! Montant Tva	8,54 FRF	1,30 EUR	!
! TOTAL T.T.C.	85,02 FRF	12,96 EUR	!

L'un des Greffiers associés

SOFRASTOCK
Société Anonyme au capital de 9 700 000 Francs
Siège social : Route de Coudre
27220 SAINT ANDRE DE L'EURE

RES EUREUX B 712 038 009.

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 10 mars 1999

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, le 10 mars à 10 h 30, les administrateurs de la Société SOFRASTOCK se sont réunis en Conseil à BOULOGNE BILLANCOURT, à l'AGR, 27, rue des Abondances, sur convocation du Président faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Etaient présents :

MM. HAMARD Daniel	- Président Directeur Général
CHARLES Frédéric	- Administrateur
DEVERNAY Pascal	- Administrateur
GARCIA François	- Administrateur
LEBORNE Philippe	- Administrateur

Etaient absents excusés :

MM. ALONSO-CALVO Julio	- Administrateur
MONTREDON Alain	- Administrateur
STOLL Jérôme	- Administrateur

Assistait également à la séance :

MM. AULAGNON Olivier	- Directeur Financier
CORREZE Dominique	

Le Conseil réunissant le quorum requis peut valablement délibérer.

M. HAMARD préside la séance.

M. VIAT, représentant le Cabinet DELOITTE TOUCHE TOHMATSU, Commissaire aux comptes est présent.

Mme COQUILLARD remplit les fonctions de Secrétaire du Conseil.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1998 et commentaires relatifs aux différentes rubriques,
- Proposition d'affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions de l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966,
- Perspectives d'avenir,
- Cooptation d'un administrateur,
- Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle,
- Préparation du rapport de gestion et du projet de résolutions,
- Questions diverses.

I - ARRETE DES COMPTES ET DU BILAN AU 31 DECEMBRE 1998 - ADOPTION DU RAPPORT DE GESTION ET DU PROJET DE RESOLUTIONS

M. AULAGNON, Directeur Financier, commente la brochure financière remise aux administrateurs d'où il fait ressortir que le chiffre d'affaires est de 132 496 KF en 1998 par rapport à 106 971 KF en 1997, soit en hausse de 23,86 %.

Le chiffre d'affaires se décompose comme suit (principales activités) :

- collections Tiers :	23,64 %
- prestations PPA/PHF :	57,50 %
- tiers :	13,69 %
- collections RENAULT :	3,29 %
- plate-forme :	1,50 %
- divers :	0,38 %

Le chiffre d'affaires réalisé avec le Groupe RENAULT est de 117 894 KF, soit 88,98 % du chiffre d'affaires total.

Effectif

L'effectif CDI a augmenté et s'inscrit à 249 en fin d'année.

L'effectif moyen s'est accru de 5,11 % entre 1997 et 1998 tandis que la masse salariale croissait de 9,41 % pendant la même période.

Autres charges d'exploitation (variations significatives) (KF)

	KF	% variation 98/97
- frais postaux	929	(%) (+ 3,1)
- transports	2 848	(%) (+ 24,4)
- fluides	1 536	(%) (+ 1,8)
- loyers	3 535	(%) (+ 79,2)
- gardiennage	610	(%) (+ 1,8)
- impôts et taxes	4 141	(%) (+ 7,2)
- emballages	1 526	(%) (- 7,4)
- amortissements et provisions	3 440	(%) (- 25,4)
Résultat financier	+ 131 KF	
Résultat exceptionnel	- 23 KF	

Investissements

- incorporels	652 KF
- corporels	5 771KF

Désinvestissements

- incorporels	938 KF
- corporels	2 820 KF

Après échanges de vues, le Conseil d'Administration arrête définitivement les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1998 et approuve le rapport de gestion ainsi que le projet des résolutions qui seront présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

Le Conseil d'Administration propose de répartir comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à 4 994 440 F :

- bénéfice de l'exercice	4 994 440 F
- report à nouveau 1997	2 166 738 F
- Total à répartir	<u>7 161 178 F</u>
- dividende	4 985 800 F
- nouveau report à nouveau	<u>2 175 378 F</u>

Il sera ainsi attribué à chacune des actions de 100 Francs de nominal un dividende net de 51,40 F et un avoir fiscal correspondant de 25,70 F pour les actionnaires y ayant droit, soit pour ces derniers un revenu brut de 77,10 F.

Le paiement du dividende sera effectué le 15.06.99 au plus tard.

	<u>dividende net</u>	<u>avoir fiscal</u>
- exercice 1995	38,14 F / action	19,07
- exercice 1996	27,70 F / action	13,85
- exercice 1997	17,53 F / action	8,77

II - PERSPECTIVES 1999

Les comptes prévisionnels intègrent des perspectives d'évolution d'activité en fonction des plans de développement connus au moment de l'élaboration des budgets.

III - DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

Le Président expose au Conseil que, par suite de la démission de M. STOLL, un siège de membre du Conseil d'Administration est devenu vacant.

Puis il est rappelé qu'en cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges de membres du Conseil d'Administration sans que le nombre de ceux ci devienne de ce fait inférieur au minimum statutaire ou légal, l'article 94 de la loi du 24 juillet 1966 permet au Conseil de procéder entre deux Assemblées Générales à des nominations à titre provisoire.

Le Président expose au Conseil que, si le nombre des membres en fonction reste supérieur au minimum légal et statutaire, il conviendrait cependant de procéder à la nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de M. STOLL.

Il propose donc aux membres du Conseil la nomination à titre provisoire de M. CORREZE, et leur offre la parole.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de nommer administrateur à titre provisoire M. CORREZE, en remplacement de M. STOLL, démissionnaire.

Conformément à la loi, cette nomination est faite sous réserve de sa ratification par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

M. CORREZE exercera ses fonctions d'administrateur pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2000 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.1999

M. CORREZE entre alors en séance et déclare qu'il accepte les fonctions d'administrateur, qu'il satisfait aux règles légales relatives au cumul des fonctions d'administrateur et qu'il n'est frappé par aucune mesure ni disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Le Conseil donne tous pouvoirs à son Président ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

IV - CONVOCATION D'UNE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Le Président informe le Conseil de la nécessité de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour le 17 mai 1999 à 10 heures afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de gestion et des rapports des Commissaires aux comptes,
- approbation des comptes et du bilan arrêtés à fin 1998,
- quitus aux administrateurs,
- affectation des résultats,
- approbation des opérations visées à l'Article 101 de la loi du 24 juillet 1966,
- ratification de la cooptation d'un administrateur,
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

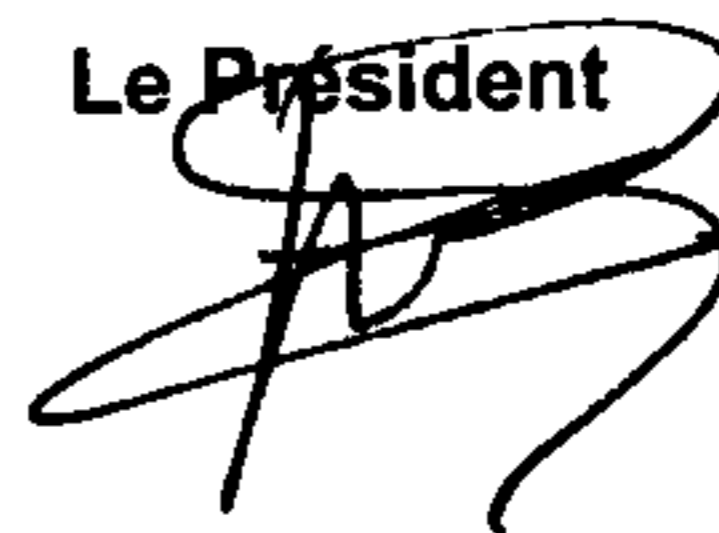
Le Conseil arrête le projet des résolutions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures 30.

Un Administrateur

COPIE CONFORME

Le Président



N. Howard _